B.I.S

N° 8 - Août 2004

Bulletin d'Informations de Saint-Séverin

Juillet 2004

Editorial

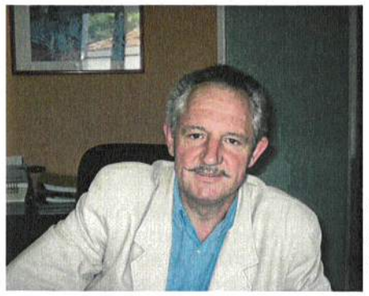

J'ai été très occupé par la campagne électorale et la mise en place qui a suivi au niveau du Conseil Général. Aujourd'hui, la tension étant quelque peu retombée, je reviens vers vous après plusieurs mois de silence.

A cette occasion, je souhaite vous faire part du plaisir que j'ai eu de constater la confiance que les administrés de ST SEVERIN m'ont accordée dans leur grande majorité. Vous m'avez sans aucun doute permis d'être élu confortablement dès le 1er tour.

Naturellement, j'élargis ces remerciements à tous les habitants du canton d'Aubeterre et je peux vous assurer de mon dévouement, m'attachant à faire avancer les dossiers communaux ou à résoudre vos préoccupations personnelles. N'hésitez pas à me contacter à mon domicile en me laissant un message sur mon répondeur au 05.45.98.57.62 ou au secrétariat de la Mairie 05.45.98.52.41 qui sait me joindre en permanence.

Sur le plan communal, les différents projets avancent normalement. J'ai eu le plaisir de signer la première vente d'un lot du lotissement avec un enfant de la commune, Sébastien DEPIX. D'autres vont suivre, 9 emplacements sont déjà réservés sur 16.
Pour la partie HLM, dans un premier temps 5 pavillons sur les 9 prévus vont être construits. Les travaux débuteront le 15 septembre 2004, pour se terminer le 15 mars 2005.

En ce qui concerne l'aménagement du bourg, les réunions, toujours constructives se multiplient. L'Etat, comme pour la 1ère tranche, a accordé une subvention de 45 000 € pour la 2ème tranche de travaux. Actuellement, je poursuis les négociations avec le Conseil Général pour obtenir une participation sur les 2 tranches et j'espère aboutir rapidement à une solution très satisfaisante pour la commune.

Un dernier point pour vous signaler qu'à partir de vos remarques judicieuses, nous avons essayé de faire évoluer la présentation de ce bulletin pour le rendre plus « attractif ». Nous avons, entre autres, supprimer la transcription fastidieuse des procès-verbaux du conseil pour vous informer essentiellement sur les points les plus importants intéressant le plus grand nombre ; les comptes rendus du conseil restent naturellement consultables à la Mairie.

Je vous souhaite de bonnes vacances, reposantes, conviviales, avec du beau temps, mais sans canicule, soyez prudents dans vos déplacements, et j'espère vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Le Maire,
Alain Rivière

Sommaire

Couverture
Vue de St Séverin
(photo A. Rivière)

Page 3
Éditorial

Page 4
Etat-civil

Page 5
Projets-réalisations

Pages 6 à 12
La vie de la Commune

Page 13
La vie des entreprises

Page 14
Le coin des Jeunes

Page 15
La vie de l'Ecole

Pages 16 à 19
Les « Assoc' »

Page 20
En Bref
nouveaux résidants

E-mail : mairie-st.severin @wanadoo.fr

Éditeur responsable
Alain RIVIERE,
Maire de ST SEVERIN

Rédaction –Dactylographie
Alain RIVIERE
Josie MERZEAU
Marie-France ROUVEL

Impression
Secrétariat de Mairie

Dépôt légal enregistré au TGI Angoulême—Sve Dépôt de Presse Réf R : 16/2002-L1.

ETAT—CIVIL

NAISSANCES

Le 15 février 2004 à L'ISLE D'ESPAGNAC, naissance de **Claire SIMONET**, fille de Bruno et Sylvette SIMONET, petite sœur de **Aline** et **Eva**.

Le 11 avril 2004 à PERIGUEUX, naissance de **Dylan GOULY**, fils de Emmanuel GOULY et de Séverine CAZADIEU.

Le 02 juin 2004 à L'Isle D'ESPAGNAC, naissance de **Marine BERTRAND**, fille de Philippe et Sylvia BERTRAND, petite sœur de **Samuel** et **Arnaud**.

NAISSANCES HORS COMMUNE

Le 10 février 2004 est née à ST Michel, **Erine HYMONNET** , fils de Emmanuel et de Amélie PELLEGRIN, petite-fille d'Henri et Danielle PELLEGRIN

Le **01 avril 2004** est né à St Michel, **Matthias, Marc, Jacques GUERINEAU** fils d' Hervé et de Valérie LAROUSSERIE, petit-fils de Monique LAROUSSERIE.

Le 25 mai 2004 est né St Michel, **Lenny PUYMIRAIL** à l'Isle d'Espagnac, fils de Cédric et Ingrid GAY, petit-fils de Jeannot et Martine GAY.

MARIAGES

Le 12 juin 2004 a été célébré le mariage de **Cyril SIMONETON** avec **Sylvie GEMON** domiciliés à PERIGUEUX

Tous nos vœux de bonheur à Cyril et Sylvie

DECES

Le 17 janvier, **Monsieur Jean MENEGHIN**, 72 ans, est décédé à BORDEAUX.

Le 11 février, **Monsieur Pascal GAUTIER**, 44 ans, est décédé à ST ROMAIN.

Le 24 février, **Madame Elodie TAUPY**, 94 ans, est décédée à RIBERAC.

Le 08 mars, **Madame Renée MENUDIER**, 96 ans, est décédée à ST LAURENT de BELZAGOT.

Le 24 avril, **Madame Irène GUIMARD**, 83 ans, est décédée à RIBERAC.

Le 31 mai 2004 , Monsieur **Roger MICHEL**, 71 ans, est décédé à LIMOGES.

Le 1er juillet, Madame **Odette THEVENIN**, 74 ans, est décédée à ST MICHEL.

SALLE D'EXPOSITION

Le 20 mai, lors de l'inauguration de la salle du « **Vieux Four** », M. le Maire coupe symboliquement le ruban, en présence de M. Jean Claude VIOLLET, député et M. Jean-Claude LOUIS, président du Pays Sud Charente, partenaires financiers du projet. « **Le conseil municipal a voulu ouvrir la commune à l'Art et à la culture** », explique t-il à l'assemblée.

Étaient associés à cette sympathique manifestation, nos amis belges de ST SEVERIN en CONDROZ, présents dans les familles françaises pour le week-end de l'Ascension.

A cette occasion, l'Office du Tourisme du canton d'AUBETERRE avait élargi le cadre de « Faites de l'Art » et offrait une exposition picturale d' Hélène LAZOWINSKY.

Le cadre naturel de la salle du « Vieux Four » était ainsi égayé de tableaux vivants et colorés de très grande qualité.

Salle du « Vieux Four »
LOCATION

En raison de sa proximité avec la mairie, la salle du « Vieux Four »pourra être ponctuellement louée pour des vins d'honneur, notamment pour des mariages, étant bien entendu que sa vocation première reste culturelle et qu'il n'est pas question d'y organiser des repas.

- *La salle du « vieux four » sera mise à la disposition des exposants et des particuliers* pour des vins d'honneur *contre le paiement d'une location.*
- *Chaque location fera l'objet d'un contrat.*
- La *location s'élèvera à :*
  20 € pour une semaine pour les exposants
  10 € à chaque manifestation pour vin d'honneur, apéritif ou cocktail.
- *Une caution de 150 € sera demandée à la signature du contrat.*

AMENAGEMENT DU BOURG : avec l'embellissement, l'espoir d'une embellie financière

La prochaine étape de l'aménagement du bourg est maintenant la 2ème tranche des travaux (de l'angle de la Boucherie CHARENTON à l'entrée de la Place du Château).

L'avant-projet de cette partie a été établi en concertation avec le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement et la Subdivision de l'Équipement de MONTMOREAU. Ces services proposent un projet innovant pour la partie allant du Crédit Agricole au Bar de l'Union. Il a d'ailleurs reçu un accueil très favorable de la part du Conseil Municipal.

Avant de le présenter à la population, il sera exposé très prochainement à différentes associations afin de recueillir leurs remarques : commerçants de ST - SEVERIN, représentés par Robert THIBAUD, l'association des motards, le syndicat des entrepreneurs de travaux agricoles…

Cette opération ne pourrait pas être réalisée sans des soutiens financiers. Elle est éligible à plusieurs subventions qui ont donc été sollicitées auprès de l'État, la Région, le Pays Sud Charente.

Jusqu'en mars, le Département n'intervenait pas pour de tels projets présentés par les communes dites « isolées », telle que la nôtre. ***Les changements intervenus au niveau de la politique du Conseil Général nous donnent désormais très bon espoir d'obtenir prochainement des subventions en rapport avec les dépenses engagées pour l'embellissement de notre bourg.***

Des espaces arborés remplaceront les étendues bitumées.

Afin de réduire la gêne des usagers et des commerçants, les travaux de la 1 ère et de la 2ème tranche seront groupés et réalisés en même temps. Ils devraient débuter au début de l'année 2005.

Au préalable, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques seront réalisés avant la fin de l'année 2004.

La population concernée par cette partie sera conviée à une réunion publique, au cours de laquelle chacun pourra exposer ses attentes et trouver une réponse à ses interrogations.

LA SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE

Le budget d'une commune peut être comparé par bien des aspects à celui d'une famille ; comme dans n'importe quel ménage, il s'agit de trouver un équilibre entre des dépenses et des recettes, d'assurer le fonctionnement quotidien tout en préparant l'avenir au moyen d'investissements.

BUDGET PRIMITIF 2004 DE SAINT SEVERIN : 1 288 194 €

Fonctionnement : 729 472 €

DEPENSES : 729 472 €		
Eau, éclairage, chauffage, assur, télph	47 510	8 %
Entretien bâtiments, matériel, fournitures	70 800	9 %
Frais de personnel, élus, formation	225 888	31 %
Participations intercommunales,	97 766	13 %
Les écoles	74 049	10 %
Subvention équilibre du « LOTISSEMENT »	75 146	10 %
Divers, imprévus, impôts, taxes	138 303	19 %

RECETTES : 729 472 €		
Dotations de l'État	159 496	21 %
Contributions directes (impôts)	341 247	48 %
Recettes diverses , loyers	141 570	19 %
Excédent 2002	87 159	12 %

Investissement : 558 722 €

Régularisations opérations d'investissement	195 636
Achat terrain	16 000
Aménagement du bourg	222 283
Bâtiments, matériel	40 900
Lotissement	28 338
Remboursement emprunts,	13 765
Voirie 2004	26 800
imprévus	15 000

Excédent 2003	214 135
Subventions	26 774
Dotation globale d'équipement	58.600
Emprunts	139 688
Divers	102 524
Fonds compensation TVA	17 000

Le niveau d'endettement est un indicateur important de la gestion d'une commune, il se mesure en nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette à partir de son excédent de fonctionnement. Le capital restant sur nos emprunts étant de 191 126 € au 01/01/04 et l'excédent net de fonctionnement 2003 de 177 600 €, ST SEVERIN se situe donc dans la zone verte car il faudrait à peine plus d'une année pour tout solder.

L'évolution de vos impôts pour 2004

Le taux de la taxe d'habitation passe de 6.94 à **7.01 %**, celui du foncier bâti passe de 19.68 à **19.88 %**, le foncier non bâti évolue de 32.96 à **33.24 %** et la taxe professionnelle de **5.82%** à 5.88 %.

VOIRIE–COURS D'EAU

INSTITUTION D'UNE PVR (Participation Voies et Réseaux) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Code de l'Urbanisme autorise désormais de mettre à la charge des particuliers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement et l'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

PROGRAMME ENTRETIEN et GROSSES REPARATIONS de la VOIRIE 2004

L'entreprise SCOTPA du GOND PONTOUVRE, moins disante, a été retenue pour le programme 2004 d'entretien de la voirie pour un montant de 24 711.87 € TTC (162 000 F.). Pour un supplément de 1 850.21 € TTC (12 136.58 F.), les trottoirs de Carrefourche seront réalisés avec une couche de finition en silico-calcaire, ton pierre, plus esthétique que l'émulsion de bitume noire.

PROGRAMME FAUCHAGE DES ROUTES

Jean-Philippe FAUVEL est chargé auprès des agents d'organiser le fauchage des routes. **Toutes les voies vont être intégralement fauchées** (accotements et talus) avant les congés d'été. Le programme est déjà très avancé… ne vous impatientez pas, votre tour arrive !

NATURA 2000 Vallée de la Nizonne

La cartographie délimitant précisément l'emprise « Natura 2000 » sur le territoire de la commune est transmise à la mairie par le Parc Régional Périgord-Limousin. Elle peut être consultée aux heures d'ouverture de la mairie (tous les matins de 9 h. à 12 h.30).

TRAVAUX DE LA DRONNE

Des travaux sur la Dronne initiés par la cellule « Rivières » du Conseil Général de la Charente, vont être réalisés.

Ce projet, regroupant 9 communes des cantons d'Aubeterre et de Chalais qui ont déjà participé aux travaux d'aménagement de la Dronne de 1993 à 1995 et aux travaux d'entretien de 1998 à 2002, nécessiterait la mise à disposition du Technicien Rivière recruté pour le programme de la Tude.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes d'Aubeterre.

Les travaux prévus porteront sur l'entretien et la gestion du réseau syndical de la Dronne. Le phasage, le coût, les aides possibles et l'impact financier sur les communes participantes sont déjà formalisés.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt de pérenniser les travaux réalisés depuis 1993, a donné son accord de principe sur ce projet.

Un trou de ragondin dans la berge… en blanc sur la photo, un paquet de mouchoirs en papier vous permettra d'en évaluer la taille

LOTISSEMENT

AVANCEMENT DU PROJET de CONSTRUCTION DE LA 1ère TRANCHE des PAVILLONS HLM

L'appel d'offres aux entreprises est paru dans la presse locale le 27/04/2004. Les offres ont été remises pour le 25/05/04. M. le Maire invité, a assisté à l'ouverture des plis

La plupart des lots a donc été attribuée, hormis le lot « menuiseries intérieures » qui fera l'objet d'une nouvelle consultation. Ce contretemps n'aura pas d'incidence sur le début des travaux. Toutefois, en raison des délais de préparation de chantier, des vacances, les travaux ne commenceront que le 15 septembre

L'acte de vente du 1er lot du lotissement a été signé en l'étude de Me DESAUTEL le 30 juin 2004.

Sur les 16 lots mis en vente, 9 sont déjà retenus… les ventes devraient intervenir rapidement permettant ainsi de réaliser l'intégralité de l'opération du lotissement sans (peut-être) avoir recours à l'emprunt.

ENQUETES PUBLIQUES : vous allez être consultés..

Dans les mois à venir , la population va être consultée à propos de différents projets suivants :

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les travaux ***d'assainissement collectif*** ont été réalisés par la précédente municipalité en 1997/1998.

Il est désormais obligatoire de faire réaliser un ***zonage de l'assainissement non collectif*** afin de délimiter les différentes zones d'assainissement : hameaux, villages, groupes d'habitations..., et de déterminer suivant leur taille et leur population les moyens de traitements adaptés.

La carte communale est en cours d'élaboration. Les deux études (constructibilité et assainissement) doivent être cohérentes, puisque les zones qui seront constructibles seront en priorité celles qui seront assainies ou dont l'assainissement sera possible.

3 bureaux d'étude ont été consultés. Celui qui sera retenu aura en charge l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Nombre de m³ facturés en assainissement

2002
216 branchements
Conso : 15 802 m³

2003
216 branchements
Conso : 16 182 m³

CARTE COMMUNALE

Le document d'urbanisme qui nous permet de connaître les ***zones constructibles*** de la commune et d'instruire les permis de construire est actuellement le MARNU (modalités d'application du règlement national d'urbanisme). Ce document valable 4 ans arrive à échéance le 02/11/2004 et ne pourra pas être reconduit car il n'existe plus sous cette forme. Plusieurs solutions étaient envisageables. Toutefois, considérant la taille et l'évolution de la commune, le document d'urbanisme qui paraît le plus adapté pour le remplacer est la **CARTE COMMUNALE.** *A défaut d'un tel document, il serait appliqué sur le territoire de la commune la règle de constructibilité limitée.*

A titre indicatif le coût de la carte communale est d'environ 9 000 € et le délai d'instruction de 6 mois pour enquête publique et constitution du dossier. Une participation de l'Etat est toutefois prévue et sollicitée pour aider au financement

Le conseil a considéré que l'élaboration d'une carte communale a un intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal, aussi a-t-il donné un avis favorable à la réalisation de ce document. A cet effet les plans cadastraux vont être scannerisés et se présenteront sous forme de CD- ROM.

La subdivision de l'Equipement de MONTMOREAU, dans le cadre de l'aide à la gestion communale, assistera gratuitement la commune dans le pilotage de l'étude, dont l'exécution sera confiée à un cabinet d'urbanisme.

VENTE CHEMINS RURAUX

Tout ou partie des chemins ruraux suivants vont être déclassés et cédés aux propriétaires riverains puisqu'ils ne desservent plus que des intérêts particuliers et qu'ils constituent des culs-de-sac sans lien avec d'autres chemins.

- ***Chemin rural des « Gravières du Jonca***
- ***Chemin rural n° 47 d'Hauteclaire***
- ***Chemin rural de « chez Girard »***
- ***Chemin rural du « Grand Marchais »***

Un dossier d'enquête publique va être constitué pour chacun de ses projets. Il pourra être consulté en Mairie. Les jour et heure de présence du commissaire enquêteur seront portés à la connaissance de la population en temps opportun.

GESTION DES DECHETS

INFOS DECHETTERIE

- La filière « chaussures usagées » n'étant plus économiquement viable, les conteneurs à chaussures installés dans les déchetteries ont été retirés.
- Le règlement intérieur des déchetteries a été modifié. Les principaux changements portent sur l'interdiction des dépôts de déchets toxiques des professionnels ainsi que la limitation des volumes de cartons.

Les dépôts des professionnels (artisans, petits commerces, agriculteurs) sont tolérés dans les mêmes conditions que celles des ménages (2 m³ par apport et par jour pour les déchets non toxiques autres que les cartons).

Les cartons des professionnels sont acceptés dans une limite de 1 m³ par semaine.

COMMUNE de ST SEVERIN

PANORAMA DES DECHETS

ORDURES MENAGERES :
269 kg par habitant
197 tonnes pesées

COLLECTE SELECTIVE :
(poches jaunes)
53 kg par habitant
12 % de plus qu'en 2002

DECHETTERIE :
225 kg par habitant

COUT/année

Administration générale : 3 128 €
..... 4.28 € / hab.

Traitement des déchets : 32 486 €
..... 44.44 € / hab.

Collecte des déchets : 25 452 €
..... 34.81 € / hab.

ELIMINATION des DECHETS : MONSTRES FERRAILLE EPAVES AUTOMOBILES

Dans un souci de protection et de respect de l'environnement, le conseil municipal dans sa séance du 02 juin a décidé,

dans un premier temps, de recenser sur tout le territoire de la commune, les dépôts de déchets particuliers : épaves de voitures, ferraille, petits monstres électroménagers... etc.

La deuxième étape consistera en une démarche amiable auprès des propriétaires afin de les inviter à éliminer ces déchets qui dégradent les sites et les paysages

	coeff	Nbre usager	Tarifs 2003 €	Tarifs 2003 F	Tarifs 2004 €	Tarifs 2004 F	1er sem. 04	2ème sem. 04	TOTAL escompté
1 ramassage	1000	269	119	776	132.00	865.86	132.00		35 508.00
2 ramassages	1450	120	161	1 056	179.00	1 174.16	89.00	90.00	21 480.00
Commerçants	2450	9	257	1 685	285.00	1 869.48	142.00	143.00	2 565.00
Papeterie	13813	1	1 357	8 906	1 506.00	9 878.71	753.00	753.00	1 506.00
Total encaissé									61 059.00
Total appelé									60 971.91

TARIFS 2004

La somme appelée par le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers pour la collecte et le traitement 2004 sera de 60 971.91 €. Cette somme devra être répercutée sur tous les usagers de la commune suivant la fréquence de la collecte.

PARCE QU'Y EN A MARRE !

Nous avons bataillé auprès du syndicat de valorisation des déchets ménagers pour obtenir un conteneur poches jaunes et un conteneur poubelles normales supplémentaires. Nous pensions naïvement permettre aux personnes qui quittent la commune avant les jours de collecte, de déposer leurs sacs ou encore à ceux qui laissent des bouteilles, de jeter le carton du transport...

Un régal visuel et olfactif

Eh bien, pas du tout ! Nous avons obtenu pêle-mêle un ramassis mélangé de tout ce qui existe : ferraille, nourriture, fauteuil en plastique, verre ... pas l'amorce d'une tentative de tri...

Aussi, devant le constat décevant de notre impossibilité à vous discipliner, nous avons dû retirer les conteneurs qui seront affectés ailleurs.

Nous regrettons de pénaliser les vacanciers ou les résidences secondaires, victimes de l'incivilité et du non respect des consignes de quelques-uns.

COUP DE GUEULE

Pour les « minots », par ailleurs si gentils, mais qui ne peuvent pas s'empêcher d'entrer dans l'école pour y perpétrer des petites dégradations, bravant serrures, cadenas, clôtures...

aux entêtés qui continuent à fracturer les portes au stade, nous disons : « de grâce, arrêtez, nous sommes las de changer les serrures, y'a plus rien à prendre ! »

pour...ceaux !, pardon, pour ceux, qui laissent leurs excréments autour de la salle des fêtes, de préférence dissimulés sous une serpillière ou roulés dans un papier ou encore collés au mur...

aux phobiques du « brin-d'herbe-qui-dépasse », qui tondent et débroussaillent le dimanche après-midi à l'heure de la sieste.

Au jeune homme à bicyclette qui, soucieux de la santé de Marif lui a dérobé devant la Mairie, les 2 paquets de cigarettes cachés sous le siège de sa voiture.

COUP DE COEUR

A tous les non-élus, qui ont répondu présents à notre appel et ont consacré un peu de leur temps à tenir des permanences aux bureaux de vote lors des élections de mars et de juin... Merci de votre disponibilité

Nous lui avons fourni les buses... et il a fait le reste. Merci à Monsieur Jacky BRUNEL du Breuil, qui a de ses deniers assuré le fleurissement de l'entrée du village.

A M. Robert BUREAU et M. et Mme Franck SOUQUE, pour le soin apporté au fleurissement de leur habitation, pour le plaisir des yeux.... Exemple à suivre...

Il a spontanément broyé les pierres aux Gravières. Merci à Philippe FAUVEL pour ce geste sympathique.

A Frédéric JOULAIN... Pendant le stage de 15 jours effectué avec les employés en avril, il a donné le meilleur de lui-même...

LES MESURES D'ECONOMIE D'EAU

L'utilisation judicieuse de l'eau peut réduire le risque de pénurie.
Un courrier du Préfet de la Charente en date du 08/07/2004 préconise de :

- Limiter les usages secondaires (arrosage des terrains de sports, des espaces verts publics, nettoyage des voitures, remplissage des piscines

Pour le jardin

- Arroser le soir pour réduire les pertes par évaporation
- Utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage.. Un binage-du sol = 2 arrosages

Pour la maison

- Ne faire tourner les lave-linge et lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins
- Ne pas laisser couler l'eau inutilement pendant le lavage des dents ou des mains
- Prendre des douches plutôt que des bains
- Supprimer les fuites
- - chasse d'eau ou robinet qui fuit = 30 à 50 m³ par an
- changer les joints des robinetteries pour éviter les fuites

Le Maire, en application du code général des Collectivités Territoriales, peut prendre dans le cadre d'un arrêté municipal toute mesure pour restreindre les usages non prioritaires de l'eau.

TRANSPORT FOIRE de RIBERAC		
	août	13 et 27
	septembre	3 et 17
	octobre	1er et 15
Départ place du château, À 9 Heures précises	novembre	5 et 19
	décembre	3 et 17

NOUVELLES BREVES

ACHAT TERRAIN Mme CHAMBORD

Monsieur le Maire remercie Madame Liane CHAMBORD d'avoir proposé en priorité à la commune la vente de son terrain situé entre la salle des fêtes et le village de retraite des Patinets.

Le conseil municipal accueille très favorablement l'éventualité d'acheter ce terrain placé entre 2 parcelles communales. Il bénéficie d'une situation idéale pour l'agrandissement de l'une ou l'autre structure ou pour une construction nouvelle.

le conseil municipal a donc décidé

- ***l'achat de ce terrain, cadastré sous le n° ZN 109, d'une superficie de 2972 m² au prix de 5.34 € le m², soit un coût total de 15 870.48 €.***
- de confier les éventuels travaux de bornage à M. RAILLON, géomètre à Ribérac,
- Qu'un acte administratif sera établi par le secrétariat pour cette acquisition.

L' ADSL ARRIVE

Un courrier de France Telecom en date du 18 juin 2004 annonce l'arrivée de l'Internet Haut-Débit par la technique ADSL sur le territoire de la commune à compter du 27 août 2004. Il semble que le site « France Telecom » soit moins optimiste et le prévoit pour octobre. Espérons raisonnablement que ce sera avant la fin de l'année... ce serait déjà tellement bien !

TELEPHONIE MOBILE

Par courrier du 21 juin 2004, M. RIVIERE, Conseiller Général du Canton d'Aubeterre, rappelle à M. le Directeur de l'Unité Réseau Sud Ouest Orange, que M. RIVIERE, Maire de ST SEVERIN l'a interpellé en date du 04/07/2002 pour la mauvaise couverture en téléphonie mobile du secteur. M. RIVIERE fait remarquer l'absence d'avancée significative en la matière et demande une information sur les travaux programmés dans ce domaine.

En réponse, M. le Directeur d'Orange Sud Ouest prévoit l'installation d'un répéteur sur la commune d'Allemans... en 2004. Cette installation devrait permettre une meilleure desserte du territoire de la commune et notamment de la papeterie AHLSTROM.

SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

Nous avons eu l'agréable surprise en parcourant le « livre blanc » du Préfet, dressant un état des lieux des communes du département, de constater que ST SEVERIN figurait parmi les « bassins de vie ».

M. le Maire a donc proposé à M. le Préfet les locaux de la Mairie pour accueillir différents services à l'instar de ceux déjà existants (sécurité sociale, assistante sociale...), contribuant ainsi au maintien de la présence de services publics en milieu rural.

M. le Préfet s'est déclaré fort intéressé par cette volonté de participation active.

Notre commune pourraient ainsi offrir à ses habitants et à ceux des communes voisines de nouvelles permanences de services publics de proximité.

FELICITATIONS

Après bientôt 30 ans passés en tant que secrétaire au service de la Mairie de ST SEVERIN, nous avions pensé l'inscrire à l'inventaire des monuments historiques (clin d'œil avec article ci-dessous).

Josie MERZEAU en a décidé autrement et a voulu prouver qu'on peut, à tout âge, se remettre en cause et entreprendre de nouveaux challenges.

Elle vient donc de réussir l'examen d' « attaché territorial ».

Le Maire et le conseil municipal lui adressent toutes leurs félicitations .

CONSERVATION DES ANTIQUITES

Après la Vierge à l'Enfant en bois peint et doré du XVIIIème siècle, le conservatoire départemental a procédé à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du Crucifix en ivoire peint du XVIIème siècle, situé dans le chœur de l'église.

LA VIE DE LA COMMUNE

REGLEMENTATIONS

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les bruits de voisinage sont réglementés par arrêté préfectoral en date du 20/04/1999 (disponible dans son intégralité et sur demande au secrétariat de la Mairie). Il faut savoir que ce même arrêté réglemente le bruit provoqué par :

- des activités professionnelles, industrielles, artisanales, commerciales ou agricoles
- Les manifestations dans les lieux publics et accessibles au public
- Les activités sportives et de loisirs
- Les chantiers

Nous répétons ici les consignes prévues pour les bruits domestiques qui nous intéressent plus particulièrement :

ART 15 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

ART 17 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (coupe bordure, tondeuse...) ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 h.30 à 12 h. et de 14 h.30 à 19 h.30
Les samedis de 9 h.00 à 12 h.00 et de 15 h. à 19 h.
Les dimanches et jours fériés de 10 h. 00 à 12 h.00

La vie serait tellement plus simple et harmonieuse si chacune d'entre nous y mettait un peu de bonne volonté et respectait les règlements.

PREVENTION DES INCENDIES DE PLEIN AIR

Les feux de plein air font également l'objet d' un arrêté du Préfet de la Charente en date du 25 mars 2002.

Il stipule dans son article 2 qu' « **il est interdit à toute personne d'allumer un feu de plein air** » dès lors que les déchets brûlés relèvent de la loi 75-633 du 15/07/1975 dont l'objet est de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie...

En d'autres termes, dès lors que vous avez une déchetterie à votre disposition, tous les déchets doivent y être déposés pour recyclage et fabrication de nouveaux matériaux et en aucun cas détruits par le feu.

MAINTIEN DES HAIES

Les haies jouent un rôle très important au plan environnemental.

Aussi, les agriculteurs sont incités à entretenir celles qui existent. Les haies bénéficient, au même titre que les cultures, des aides européennes, si elles respectent des largeurs maximales.

Des « informations » qui laisseraient entendre que les aides européennes encouragent les agriculteurs à arracher les haies seraient erronées. (circulaire du préfet de la charente du 08/05/2004)

AIDE aux VACANCES du CONSEIL GENERAL

Sous certaines conditions (situation familiale et ressources), le conseil général attribue des aides aux vacances pour les foyers les plus démunis.

Les dossiers sont à votre disposition à la Mairie ou auprès de l'assistante sociale. La date limite de dépôt des dossiers par les familles est fixée au 17 septembre.

LA VIE DES ENTREPRISES

CREATIONS D' ENTREPRISES : ça bouge au bourg

Pascal ALLEMANDOU a installé un magasin d' électro-ménager près du magasin SPAR, route de Ribérac. Il exerce également toutes les activités périphériques.
Vous pouvez le contacter au 05.45.98.45.14

Monsieur **Bruno CONSTANTY** a ouvert une agence immobilière « **BELLISS'IMMO** », près de l'église, à la place du cabinet de kinésithérapie de Mademoiselle **Caroline ROBERT.**
Celle-ci a donc transféré son activité place du Château, pour s'installer au rez-de-chaussée de l'immeuble de M. et Mme SOUQUE, ex magasin de M. CHARBONNEAUD

Vous êtes fatigué, malade, **Natacha BOCQUIER** se propose de vous aider à gérer stress, ou anxiété par des massages et différentes méthodes de relaxation (somato-xinésie, reiki).
Pour les personnes qui le souhaitent, elle peut se rendre à domicile dans un rayon de 30 à 40 kilomètres.
Vous pouvez la joindre au 05.45.98.62.58 ou 06.61.75.43.84

A L'AIDE ... !

OPERATION RURALE COLLECTIVE

Artisans, commerçants,

Vous êtes inscrits au répertoire des métiers, ou au registre du commerce,
le Pays Sud Charente peut vous apporter des aides financières pour différents investissements.

A noter : une acquisition de matériel prévue, par exemple en 2005, est éligible à l'ORC en terme de calendrier, si votre demande de subvention est déposée avant la fin de l 'année 2004.

Profitez-en maintenant !

appelez Séverine GROULET au 05.45.98.18.52

Précisions complémentaires auprès du secrétariat de la Mairie.

AIRELLE

Vous avez une idée, un projet de CREATION ou de REPRISE d'ENTREPRISE !

Si vous voulez en savoir plus sur les démarches, les partenaires, le dossier, les aides, la formation...

AIRELLE vous propose de participer à un atelier de SENSIBILISATION.

Des permanences sont organisées notamment à ANGOULEME, BARBEZIEUX, COGNAC, CONFOLENS...

Renseignez vous au 05.45.95.00.21

AIRELLE Charente
39 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULEME

LE COIN DES JEUNES

La Maison Des jeunes est ouverte à partir du 16 août 2004 jusqu'au 28 août les :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h

QUAD avec l'été actif

Une journée à la plage

La pluie n'a pas empêché, Noémie, David, Pierre, Aster, Fred, Romain, Emeline et Arnaud de passer une excellente journée !

Fred, Alexis et Emeline se sont essayés à la moto sur un parcours chaotique. Ils sont rentrés à la maison intacts, mais avec des courbatures !

Un GRAND Merci à Marie ROUCHON

à qui nous confions depuis 2 années, l'organisation du bal du samedi soir. Du haut de ses 18 ans, elle veille consciencieusement à ce qu'on n'oublie pas les jeunes .

Elle prend en main l'organisation (choix du DJ, bar et service d'ordre) et la responsabilité de toute cette soirée ce qui allége considérablement le comité culture et loisirs.

Souhaitons que d'autres jeunes s'associent à elle dans le futur, sous peine de voir le bal annulé l'année prochaine.

MERCI A LAURENT ET FRANCIS.
MERCI à tous les fêtards!

Félicitations aux nouveaux diplômés

ANDRIEUX Arnaud Bac pro comptabilité
DUBUT Julien Bac STAE avec mention
EYDELY Alexis Brevet des collèges
MARSAUD Audrey, Brevet des Collèges
MONTRIGNAC Mathilde Bac L avec mention
NORMAND Camille CAP menuiserie
TEXIER Matthieu CAP Chauffagiste
VEYSSET-CHEVAILLIER Chloé Bac S

Que les omis acceptent nos excuses et se fassent connaître.

LA VIE DE L'ECOLE

BUDGET SIVOS 2004

DETAIL DE LA REPARTITION DES ELEVES PAR COMMUNE

ST SEVERIN = 46 élèves } 64 él }
PILLAC = 15 + NABINAUD 3 = 18 élèves } } 87 él.
EXTERIEURS = 23

REPARTITION des ENFANTS EXTERIEURS au REGROUPEMENT
(venant des communes voisines qui ne font pas partie du RPI)

ST SEVERIN = 23 X 46 : 64 = 16.5 élèves
PILLAC = 23 x 18 : 64 = 6.5 élèves

ST SEVERIN = 46 + 16.5 =62.5 élèves (66 en 03; 56 en 02 ; 61 en 01 ; 63 en 00)
PILLAC = 18 + 6.5 = 24.5 élèves (24 en 03; 27 en 02; 27 en 01; 28 en 00)

	2003		2004	
	€	F	€	F
Dépenses	129 798.00	851 419.00	128 855.00	845 233.39
Recettes	34 331.00	225 197.00	33 676.00	220 900.08
à répartir	**95 467.00**	626 222.00	95 179.00	624 333.31
coût/élève	**1 060.74**	6 958.00	**1 094.01**	7 176.24
ST SEVERIN	**70 009.00**	459 235.00	**68 376.00**	448 517.16
	66 élèves		**62.5 élèves**	
CCnes/PILLAC	**25 458.00**	166 991.00	**26 803.00**	175 816.15
	24 élèves		**24.5 élèves**	

Au revoir EMMANUEL...

A la rentrée 2004, les enfants de maternelle ne retrouveront plus leur maître. Il assurera désormais des remplacements et sera rattaché à l'école de LINARS ... Bienvenue à Madame Clotilde CHARRON qui arrive de LOUZAC ST ANDRE et aura désormais la charge des tout petits.

CLASSES TRANSPLANTEES

Nous aurions aimé joindre une photo du séjour de la classe de M. POITEVIN à La Bourboule... à défaut, vous pourrez juger de l'application de Nicolas dans son travail de tissage.

A Varaignes, **avec la classe du CE de Mme FERRE.**
La fabrication des cordes
Emilie tourne la manivelle et Eli retient le toupin.

INFOS EN BREF

INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2004/2005 :

Les enfants âgés de 2 ans révolus au 30 juin 2004 peuvent se faire inscrire à l'école, même s'ils ne la fréquentent qu'en cours d'année. Pour ce faire, les parents doivent se présenter à la Mairie munis du livret de famille et du carnet de santé. Ils pourront prendre contact avec le directeur de ST SEVERIN ou de PILLAC à l'occasion de la pré-rentrée le vendredi 27 août 2004.

La rentrée est quant à elle prévue pour le lundi 30 août au matin.

Les parents qui souhaiteraient que leur enfant emprunte le bus de ramassage doivent se signaler à la Mairie. C'est un service gratuit.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

De la consultation des représentants des personnels, des fédérations de parents d'élèves, des élus, des catéchèses, il ressort qu'une très grande majorité n'est pas prête à penser le temps scolaire sur la base de 4,5 jours, aussi M. L'Inspecteur d'Académie maintient la semaine de 4.5 jours pour les communes de Puymoyen et Angoulême et la **semaine de 4 jours pour le reste du département (dont ST SEVERIN)**.

Association des Artisans et Commerçants

La vie locale dépend souvent du dynamisme de ses associations.
A Saint-Séverin, il en manquait une :

Force est de constater que nos commerçants s'endormaient, par le manque de communication, par manque de temps...
Aussi, après échanges d'idées et au cours d'une première réunion, les Commerçants et Artisans présents ont décidé de se regrouper afin de créer :

L'Association d'Artisans et Commerçants de St Séverin .

Notre première manifestation commune, la semaine commerciale de Pâques, a satisfait notre clientèle, avec une tombola dont la valeur des lots dépassait les **1 000 Euros !**
Des projets sont en cours pour la fin de l'année 2004 et l'année 2005.

J'aimerais remercier :

- ★ François GARNIER qui s'est chargé de récolter des dons auprès de nos Artisans,
- Ceux qui l'ont accueilli,
- Les professions libérales qui nous ont soutenus,
- Les Commerçants et Artisans présents depuis le départ.

J'en profiterais pour dire à tous ceux qui ne nous ont pas encore rejoints, qu'il n'est pas trop tard et qu'il seront accueillis à bras ouverts.
Il serait dommage que cette nouvelle dynamique ne soit pas partagée !
Nous avons tous à y gagner.

Je voudrais remercier au nom de toute notre équipe :

- ★ Notre Maire, M. Alain RIVIERE, pour son écoute, et le conseil municipal pour la subvention.
- Le Comité Culture et Loisirs et Marie France pour leur soutien logistique
- Philippe pour l'excellent repas qu'il nous a servi
- Merci à tous ceux qui ont accepté de relever le défi, à Jean-Paul pour son aide précieuse.
- Merci à Corinne...

Céline PEYRAT, heureuse gagnante de la tombola.

La Présidente
Joëlle MERCADE

Composition du Bureau

Présidente :
Mme Joëlle Mercadé,
Trésorière :
Mme Eliane Thibaud
Secrétaire
M.Alain Lecornu
Secrétaire Adjointe
Danielle Termenière
Médiateur auprès de la Mairie
M.Robert Thibaud
Responsable Logistique :
M.François Garnier.

PING-PONG

Forte de 14 joueurs engagés en compétition, l'APS, cette année encore, a pu défendre ses couleurs sur l'ensemble du département.

L'équipe A retrouve la seconde division, mais n'a pu défendre totalement ses chances lors des poules finales (matchs qui ont pour but de disputer le titre honorifique de champion). Nos amis belges étant « de passage » en Charente à cette même époque, certains piliers de l'équipe n'ont pu se libérer. L'essentiel étant toutefois l'accession à la division supérieure.

L'équipe B, quant à elle, se maintient en D4 en terminant à la seconde place de sa poule.

Les « loisirs » ne sont pas en reste.. Avec 14 licenciés, ce sont presque autant de jeunes qui viennent grossir les rangs du Club tous les mercredis soir lors des entraînements. Mention spéciale à Dimitri, Jean-Baptiste et Jason qui n'hésitent pas à arbitrer les « grands », lors des compétitions du vendredi.
Enfin félicitations toutes particulières pour l'assiduité des plus **anciens** d'entre nous qui se retrouvent tous les lundis après midi.

Bravo à tous et bonnes vacances.

A noter, dans le cadre de l'été actif, l'association LECAU avec l'aide de l'APS a organisé un tournoi ouvert à tous le vendredi 30 juillet 2004.

Comité « Culture et Loisirs»

Déjà le 1er marché de Pâques avait été une pleine réussite pour le Comité « Culture et Loisirs...La fête allait être un nouveau défi... il fallait trouver des idées innovantes...

Pari tenu ! L'élection de Miss St S. a déplacé la foule. 9 Miss et 5 Super Mamie courageuses, ont répondu spontanément à l'appel à candidatures lancé par le CCL. Le grand soir, jeunes et moins jeunes se pomponnent fébrilement pour le défilé.

Il y a vraiment de très jolies filles à St Séverin, choix difficile pour le jury !
Miss St Séverin : **Manon**
1ère dauphine : **Julie**
2ème dauphine : **Lauriane...** ont reçu des chèques cadeaux de prêt-à-porter

Lulu, Miss super mamie 2004. La logistique n'ayant pas suivi, nous ne pouvons vous montrer la photo de ses dauphines : Michèle la 1ère et Olga la seconde, toutes les 3 récompensées par des bons d'achat en bijouterie.

Miss ST SEVERIN 2004 : MANON
L'élégance, la gentillesse et l'engagement...

Toujours aussi sympa le repas dans le parc ! Les gourmets s'attardent autour du succulent buffet froid préparé par M. DUGUY...

Les miss dans leur nouveau rôle, attendent en compagnie de leur coach (Mme de...), l'arrivée des coureurs...

Grands pêcheurs devant l'éternel, les membres du « gardon séverinois » sont fidèles au poste le dimanche matin

Le gagnant est visiblement déçu, la miss avec la casquette est un peu trop moustachue à son goût !

Innovation 2004, le VTT a réuni près de 30 randonneurs autour de Raphaël qui n'a pas hésité à se mouiller. Là, les héros sont fatigués et après l'effort, cherchent l'ombre... et une boisson fraîche.

Conscientes de leur nouvelle et lourde charge, les Miss défilent dans la fête sur un char fleuri

FELICITATIONS

Beaucoup de travail pour la poignée de bénévoles, mais quelle satisfaction !... une fête superbement réussie clôturée par un feu d'artifice musical époustouflant. M. le Maire adresse ses plus vives félicitations à l'Equipe dynamique, entreprenante, innovante... Un grand merci à tous.

Entente St-Séverin-Palluaud

La saison 2003-2004 est maintenant terminée avec des mois de mai et juin particulièrement chargés.

1er Mai : traditionnel ***casse-croûte au brin d'aillet*** au stade pour les dirigeants disponibles ce jour-là, accompagnés par M. le Maire.

08 Mai : ***vente de 2000 gâteaux*** dans le bourg, les villages et les communes voisines. Nous remercions bien chaleureusement toutes les personnes qui ont accueilli nos vendeurs avec gentillesse ainsi que les bénévoles qui une fois de plus ont sacrifié de leur temps et leur véhicule pour mettre quelques euros dans la caisse du Club.

15 mai : ***54ème Coupe du Souvenir.*** Devant le désintérêt total du public et même de certains joueurs, une nouvelle formule est à l'étude. On ne peut oublier les dirigeants et les joueurs disparus au cours de la dernière guerre.

22 mai : ***Challenge QUERNEC*** au Stade de PALLUAUD ou 6 équipes s'affrontaient en toute amitié. PETIT-BERSAC s'octroyait le Challenge après une séance de tirs au but digne d'une finale de coupe d'Europe.

Les 5 et 6 juin étaient réservés à la ***journée des Jeunes***. Parfaite organisation de l'équipe de Victor qui voyait le 1er jour s'affronter 8 formations de benjamins et 8 formations de poussins, tout ce petit monde encadré par éducateurs et parents de joueurs. La 2ème journée était plus musclée car 10 équipes de 13 ans et 6 de 15 ans étaient en lice.

Tant que nous sommes aux ***jeunes***, nous adressons nos plus vives félicitations à ***Mathieu SOCHARD***, sélectionné dans l'équipe Charente des 13 ans qui a participé au tournoi international en Haute Savoie au pays de GEX et qui a eu l'honneur de marquer 2 buts. Nous rappelons que ***Benoît CORGNAC*** est au Lycée Marguerite de Valois à Angoulême en sports études. Nos éducateurs et responsables jeunes peuvent être fiers de leurs élèves, c'est une façon comme une autre de faire parler en bien de l'ESSP.

Le staff inoxydable de l'Entente : M. GAY, J. GRANGETEAU, J-C MOREAU, J. SOCHARD et F. MARROY, sans lequel l'association ne serait pas ce qu'elle est.

12 juin : ***Tournoi de Sixte à Palluaud***, 26 équipes s'affrontaient et la finale eut lieu vers 2 h. du matin. Bonne organisation. Toutes les équipes furent récompensées.

Notre équipe finaliste offrait gentiment le Challenge à l'Equipe des copains de **Jean-Pierre DUMAS**, joueur de ST SEVERIN et de PALLUAUD, disparu prématurément. Ce geste a été fort apprécié du Club voisin et des spectateurs présents au tournoi.

19 juin : l'assemblée générale de la Société avait lieu à la salle du Stade et après le 1/4 d'heure charentais, le président **GRANGETEAU** souhaitait la bienvenue aux 37 personnes présentes et l'on notait avec plaisir la présence de M. **Alain RIVIERE**, Maire de ST SEVERIN et Conseiller Général du Canton, ainsi que celle de M. **Jean-Jacques MOREAU**, représentant la municipalité de PALLUAUD. La parole était alors donnée au trésorier, **Jean Clément MOREAU**, qui nous présentait une trésorerie saine.

J-P PICCATTO faisait ensuite le bilan de la saison écoulée, bilan peu reluisant pour l'équipe A qui termine 10ème d'une poule particulièrement relevée. Après les changements d'appellation des différentes divisions du championnat de District ESSP, cette équipe jouera donc la saison prochaine en 4ème division de district.

Les équipes B et C terminent en 4ème position de leurs poules de championnat respectives.

Le 20 juin, une excursion était organisée pour les dirigeants et les joueurs direction l'Ile d'Aix.

Le 27 juin, joueurs et dirigeants étaient conviés à une journée pêche autour d'un étang de Dordogne gentiment et gracieusement mis à notre disposition. Merci Gégé.

Pour en terminer, il se murmure que le dîner dansant du 31 décembre serait reconduit, mais avant cela, il faudra penser à la **soirée « Fruits de Mer » du 06 novembre,** mais nous en reparlerons…

Bonnes vacances à tous et à la saison prochaine.

Maxou

ADMR

COMPOSITON DU NOUVEAU BUREAU DE L'ADMR suite à l'assemblée générale du 03 juin 2004

Président : **Mme Jacqueline LEPERRE**
1er vice président : **M. Christian BOMPART**
2ème vice président : **Mme Odile HOREL**

Trésorier : **M. Michel CORGNAC**
Trésorier adjoint : **Mme Josiane BODET**
Mme Françoise LOUIS

Secrétaire : **Mme Sonia DESAUTEL**
Secrétaire adjoint : **Mme Jeanne MONTRIGNAC**

Pour vous aider dans vos démarches

Personnes chargées de la constitution des dossiers pour la commune de ST SEVERIN :
Melle Martine MOULIN 05.45.98.62.28
ou Mme Hélène BIDEAUX 05.45.98.57.54

Personne à contacter pour les demandes d'emploi :
Mme LEPERRE Jacqueline 05.45.98.51.39

Personne à contacter pour obtenir une aide ménagère :
Bureau ADMR Aubeterre Sylvie 05.45.98.40.81

Personne à contacter pour obtenir le service jardinage :
Mme JARNY Marcelle St Romain 05.45.98.54.51

Personne à contacter pour le portage des repas : Bureau ADMR Aubeterre—Sylvie : 05.45.98.40.81

Comité de Jumelage

31ème anniversaire

Pour le week end de l'ascension du 20 au 23 mai, nous avons reçu toujours avec le même enthousiasme nos amis de ST SEVERIN en Belgique.

Merci à la municipalité pour l'aimable invitation à l'inauguration de la salle du « Vieux Four » où toutes les familles d'accueil et les familles belges étaient conviées à partager le verre de l'amitié.

Le vendredi 21, une sortie culturelle a été organisée : visite du château de la Rochefoucauld suivie de la visite des Ets Dumergue à Fléac (distillerie, musée)

Après une nuit agitée dans le car qui les conduisait vers la Charente, l'arrivée des belges frais et dispos sur la place de la Poste

Cette journée s'est terminée par un dîner dansant très apprécié par les nombreux participants.

Nous en profitons pour lancer un appel aux nouveaux résidants de la commune, n'hésitez pas à demander auprès de la Mairie, des renseignements sur notre association, très enrichissante et qui finit toujours par créer des liens très forts et durables !

Club du 3ème âge

Le CLUB DU 3e Âge prévoit

- **Dimanche 12 septembre : LOTO à 14 H.30 à la salle des Fêtes**
- **Mardi 14 septembre : Voyage à l'Ile de Ré**
- **Dimanche 14 novembre : Thé dansant 15 H.**
- **Jeudi 16 décembre : Goûter de Noël du Club**

Pour tout renseignement, s'adresser à M. CORGNAC au 05.45.98.52.62

Journée des Battages

JEAN-LUC et sa lieuse
vous attendent pour une journée exceptionnelle

dimanche 29 août 04
À l'aire de détente (ex camping)

repas traditionnel des Battages

Des animations durant toute la journée
Randonnée pédestre
Exposition de matériel ancien—métiers d'antan
Vide-grenier

11 h et 16 h Battage avec locomobile vapeur

Inscriptions : 05.45.98.52.62 ou 05.45.98.52.41

EN BREF

PERMANENCE SECURITE SOCIALE

tous les jeudis matin de 9 H 30 à 12 H 30.

La CPAM met à votre disposition un agent compétent pour répondre à toutes vos questions. Vous gagnerez en temps (pas d'attente fastidieuse, pas de dossier retourné), en rapidité de remboursement, en frais de timbres... N'hésitez pas à profiter de ce service .

En raison des congés, reprise des permanences le 02 septembre 2004.

La borne vitale est accessible tous les jours aux horaires d'ouverture de la mairie

Assistante Sociale

Nous vous rappelons que pour rencontrer Melle Gaëlle BEIGNE, la nouvelle assistante sociale, vous devez préalablement prendre rendez-vous auprès du centre médico-social de CHALAIS au 05.45.98.21.49.
Elle est présente à la Mairie tous les jeudis de 9 H. à 12 H., salles de permanence au sous-sol de la Mairie.

En raison des congés, prochaine permanence le jeudi 19 août

Bibliothèque

Tous les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 9 H. à 11 H.
Salles de permanence au sous-sol de la Mairie

Merci à Mme REBAUDO qui assure bénévolement l'animation de la bibliothèque.

RECRUTEMENT DANS LA GENDARMERIE

Pour 2004, la gendarmerie propose plus de 12 000 emplois à l'échelon national dont notamment 8000 postes de Gendarmes adjoints et 4000 postes de gendarmes.
Population concernée : Homme ou femme de 18 à 35 ans, avec ou sans diplôme (sous réserve de remplir certaines conditions) vous pouvez intégrer la gendarmerie et accéder aux carrières de G.A et de gendarmes

Pour une information plus détaillée, vous pouvez contacter soit le Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie 5 rue Paul Guillon 86000 POITIERS Télèphone 05.49.61.66.66 Fax 05.49.61.66.75 e.mail cir.poitiers@wanadoo.fr, soit la brigade de votre lieu de domicile.

PERMANENCES À LA MAIRIE D'AUBETERRE

ADIL 16
Pour toutes les questions qui concernent votre logement...
de 14 h 00 à 17 h 00

Le 1er mercredi de chaque mois

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

de 14 H. à 15 H. 30

mois	jour
août	12
septembre	9
octobre	14
novembre	
décembre	9

BIENVENUE à NOUVEAUX RESIDANTS

Madame DESAIX Joëlle, les Garelles

Monsieur DELAPRE Patrick et Mademoiselle BARTHOLOMO Martine, au Breuil

Madame CHAUMET Raymonde, rue du puits, logement de M. et Mme Gérard CORGNAC

Monsieur BROUILLET Alexandre et Mademoiselle MOINARD Christelle rue des sources logement M. et Mme Gérard CORGNAC

Mademoiselle CAZADIEU Séverine et Monsieur GOULY Emmanuel et leur fils Dylan, route de Ribérac, logement de M. et Mme Marc CHARENTON

Monsieur VALLET Stéphane, route de Ribérac, logement de M. et Mme Gérard BOCQUIER

Monsieur ROUVEL Sébastien et Paola SUNHAGGEN et leur fils Benjamin, rue de la Pavancelle.

Mademoiselle Josette LOCHE, place du Marché, logement de M. et Mme DUVOID.

Madame Marie-Françoise ROUQUETTE, la Pierrière.